

Metz, le 4 mai 2023

Service Aménagement, Biodiversité, Eau  
Unité Police de l'eau

Affaire suivie par : Pascal ANDRES  
Tél : 03 87 28 33 42  
E-mail : pascal.andres@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau  
à  
**Monsieur le Président du Conseil Départemental  
de la Moselle**  
**Direction du Patrimoine et de l'Aménagement  
des Territoires**  
**Direction des Routes et de la Maintenance**  
**Sous-Direction de l'Exploitation Routière**  
**Service Gestion du Patrimoine Routier**  
**1 rue du Pont Moreau**  
**CS 11096**  
**57036 METZ Cedex 1**

**OBJET** : Dossier de déclaration concernant des travaux de remplacement de l'ouvrage d'art B180 sous la RD 36 sur la commune de MOUTERHOUSE.

Courrier de non-opposition à la réalisation de l'opération.

**RÉF.** : Votre courrier en date du 04/05/2023

**P.J.** : 0

Monsieur le Président,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**> Travaux de remplacement de l'ouvrage d'art B180 sous la RD 36 sur la commune de MOUTERHOUSE.**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **4 mai 2023**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique numérique de l'environnement : **DIOTA-230504-081427-543-037**
- Dossier réalisé par : **Conseil Départemental de la MOSELLE**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet sur la forme et régulier sur le fond.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

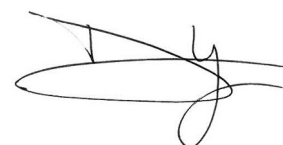
Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de la justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site internet : <https://citoyens.telerecours.fr>

Conformément à la réglementation en vigueur, une copie du présent courrier ainsi que du récépissé seront affichés à la mairie de MOUTERHOUSE où cette opération sera réalisée, pendant une durée minimale d'un mois.

Le dossier de déclaration sera également être consultable en mairie de MOUTERHOUSE durant la même période.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

Céline DELLINGER